ABONNEMENT.

Trois piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille de trois fois par la campagne et huitième très par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera accepté que avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans avertissement le terme de leur abonnement ne pourra être fait.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les gens de profession tenant magasine de détail, 60 piastres. Compagnies d'Assurances et Banques publiques, 300, les agens pour navires, 150, chaque bateau à vapeur, ou les maisons de commerce faisant commission, 300.

Les Annonces des mariages et de décès, les annonces de spectacles, l'attention du public à des ventes immobilières, biens meubles, les articles signés par des gens, les annonces de bénéfices &c. &c., seront payées aux annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paie ont 31 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces et articles d'une nature personnelle, lorsque ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Direction de 25 pour cent sera faite aux ventes, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marchals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire et lorsque ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Direction de 25 pour cent sera faite aux ventes, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marchals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire seront payées d'un abonné à l'année, celles non payées à raison par autorité de justice, ventes de plantations, locations, ventes marrons, animaux égarés ou perdus &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être renouvelées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou que l'on en répondant.

Les Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, feront imprimer leurs affiches annonces, pendant la saison des plaisirs, pour 150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, seront annoncées d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.—N. Orléans 22 mars 1838

AVIS

Il est prévenu que les billets offerts à l'escompte seront ou renouvellement, ou pas présentés à la Direction, s'ils ne sont endossés par les propriétaires de fermes et dépendances, dans la boîte d'escompte avant 10 heures du matin.

A. BAUDOUIN—Caissier

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

ELECTION annuelle des Directeurs de cette Institution aura lieu au bureau de la Compagnie, rues Royale et Bienville, le lundi, 2 avril, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Par ordre de la direction.

J. A. DUREL, secrétaire.

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BASQUE.

Un versement de 15 p. 100, 16 mars 1838.

AVIS est par le présent fait que M. Arnauld Commissaire, a été nommé collecteur pour ce versement, et qu'il a été du ressort.

Par ordre de la Direction.

E. W. WELLS, secrétaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE LA BOURSE.

CETTE institution tire sur Philadelphie.

26 mars R. BRENAN, caissier.

ELECTION annuelle des Directeurs de la Banque d'Agriculture de la Louisiane, pour les trois ans qui succèdent, aura lieu à la maison d'État, le 1er avril prochain, à midi.

E. ROUSSEAU, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

CETTE institution tire sur la Banque de New York, Philadelphie et autres villes de MARTIN GORDON, Caissier

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS—Les titres des actions de cette institution, et les actions d'une division pour cette partie du chemin à chaînes qui passe à travers de Tivoli, Lowenge devra être fait à la Banque de la Louisiane, le Secrétaire Municipal—Sous-caissier à la Banque

JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE

N. Orléans, 16 février 1838.

AVIS est donné aux Actionnaires de cette Banque, que les versements du 1er et 15 mars, 1er et 15 avril, et 1er mai, ne seront reçus que de midi à 3 heures de l'après midi.

Par ordre de la Direction.

J. B. PERRAULT, Caissier

CONSIGNATAIRE, agent, sage femme accoucheuse, à l'hôpital, prévient ses clientes qu'elle a bien voulu prendre soin du public en général, et en particulier des Dames, et Messieurs, en ville, rue d'Orléans, entre Rue Royale et Pontiers, au coin de Mr. Vignié.

Elle se rendra à la personne, et les dames qui l'honoreront de leur confiance, seront bien traitées.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONTRAVEMENT aux ordonnances du Conseil Municipal de la Municipalité de la Nouvelle Orléans, avis est donné que les marchands de vins et liqueurs enfermés quelconques qui seront trouvés dans le rapport hebdomadaire des Inspecteurs, seront restés pendant plus de cinq jours, limites de la Ire. Municipalité sur la ligne, et ne seront ouverts que de 4 heures de l'après midi, par Ordonnance de la dite Municipalité, pour le temps déterminé.

D. PRIEUR, maire.

Courses de la Louisiane.

Les courses sur ce quel Hippodrome, adjacent au Bayou de la Pontchartrain, et situé à deux milles de la ville, commenceront le second lundi du mois d'avril, une semaine après les courses de Belair.

1ère Journée.—Course de propriétaires pour chevaux et juments, course de 2 milles. Entrée $1,000, droit d'entrée limité le 7 avril.

Course Civile, de $1,000, course d'un mille. Droit d'entrée limité, 7 avril. Handicap réservé aux chevaux de 3 ans et au dessus de l'Etat de la Louisiane.

2de Journée.

Bataille du Jockey de $1,000, course de 2 ans, course de $200 sera prélevée sur le prix. Droit d'entrée limité le 7 avril. Course de 3 ans et au dessus, course d'un mille et demi. Course de 3 ans et au dessus, course d'un mille et demi. Course de 3 ans et au dessus, course d'un mille et demi